



Sortie d'automne samedi 23 septembre 2023

organisée par le DS Club Révolution 55 et ouverte à tous

A la rencontre des derniers carriers bellifontains

Durant plusieurs siècles en forêt de Fontainebleau, des carriers ont extrait le grès ayant servi au pavage des rues parisiennes, notamment. Jusqu'au début du XXe siècle, il y avait ainsi de nombreuses carrières de grès, lequel était embarqué depuis le port de Samois-sur-Seine vers le port de Paris, pour être ensuite commercialisé dans toute l'Europe. L'exploitation de la dernière carrière a cessé au début des années 1980. Dès lors, **plus de grès de Fontainebleau pour restaurer les châteaux et les cathédrales rongés par la pollution, pour embellir nos maisons ?** C'était sans compter sur la passion d'un tailleur de pierre venu d'au-delà des Pyrénées, qui a décidé en 1986 d'ouvrir une carrière au bord de la forêt de Fontainebleau, sur la veine de grès qui court de Château-Thierry à Saclay. En 1999, son fils a repris le flambeau et en continue l'exploitation.

Située sur la commune de Moigny-sur-Ecole (91), au milieu du parc naturel régional du Gâtinais, cette carrière couvre une superficie de 5000 m². Elle exploite cette veine de grès selon les mêmes méthodes que celles utilisées au Moyen-Age. C'est donc **un double intérêt que présente la visite guidée** de cette installation, proposée à l'occasion de la sortie d'automne 2023. **Au cours de cette visite seront expliquées** les différentes phases de travail (abattage, fente à cœur, débitage, dédoubleage, taille...), les produits obtenus (pavés, linteaux, marches, éléments de décor, pierres de maison...). La forge indispensable **aux carriers, qui travailleront durant notre présence**, sera également présentée.

A titre d'exemple, cette carrière a fourni des pavés à la vieille ville **d'Auxerre**, au **Louvre** (cour de la Pyramide), à **Chartres** (parvis de la cathédrale), au **château de Versailles** (cour royale)... Elle a également fourni des éléments en grès nécessaires pour la restauration de monuments historiques : château de **Chamarande**, château de **Dourdan**, citadelle de **Lille**, **Historial de la grande Guerre** à Péronne, **laiterie de la Reine** à Rambouillet, bornes du **château de Fontainebleau**... Cette visite originale et intemporelle sera précédée par une balade matinale sur des petites routes et d'un déjeuner dans un restaurant situé à Arbonne-la-Forêt. **Fin de la sortie vers 17h.**

Pour permettre au plus grand nombre d'adhérents d'y participer, **deux points de départs sont proposés** cette année : le premier depuis le local du club, à Vaudois-en-Brie et le second depuis le parking visiteurs du domaine départemental de Montauger, à Lisses (91090). Dans les deux cas, le rendez-vous est fixé à 9 h 30 avec accueil café/croissant pour un départ à 10 h. Les détails sur le second point de départ seront envoyés quelques jours avant la sortie.

Tarif (comprenant : collation chaude, déjeuner, visite guidée de la carrière de grès) :

- 40 € par personne (adhérent du club ; l'adhésion est valable pour un couple).
- 45 € par personne (non adhérent du club).

Le menu du déjeuner propose des choix qu'il convient de renseigner dès l'inscription (**voir au verso**).

Coupon-réponse à renvoyer pour le 15/09/2023 (impératif) à DS Club Révolution 55, 12 rue Petite, 77141 Vaudois-en-Brie

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél portable : Mél :

Véhicule (marque, modèle, année) :

Participera à la sortie d'automne organisée par le DS Club Révolution 55, le 23 septembre 2023.

Nombre de participants adhérents du club : x 40 € =

Nombre de participants non adhérents du club : x 45 € = Total =

Point de départ choisi : Local du club (Vaudois-en-Brie - 77) **ou** Domaine de Montauger (Lisses - 91)

Ci-joint règlement par : Chèque à l'ordre de "DS Club Révolution 55"

Virement sur le compte du club (IBAN : FR76 1010 7003 7400 6127 0113 121)

Date :

Signature :

TSVP →

REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE - SORTIE D'AUTOMNE 23 SEPTEMBRE 2023

ART. 1 - DESIGNATION DE LA MANIFESTATION

La sortie est une manifestation regroupant des véhicules automobiles anciens contemporains de la Citroën DS, ainsi que des véhicules à caractère exceptionnel ou rare jusqu'en 1990.

ART. 2 - ORGANISATEUR

L'organisateur est l'association DS Club révolution 55, association loi 1901 dont le siège est : 12 rue Petite - 77141 Vaudoy-en-Brie. Les participants déclarent accepter le présent règlement du simple fait de leur inscription.

ART. 3 - VEHICULES ADMIS

Le DS Club révolution 55 se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait dangereux ou ne correspondant pas aux critères du présent règlement. Toute voiture sans documents légaux (carte grise, contrôle technique, assurance) sera refusée. Cette décision sera sans appel.

ART. 4 - ENGAGEMENT

A chaque véhicule engagé doit correspondre un bulletin d'inscription. Tout changement de véhicule doit être signalé avant le départ à l'organisation, laquelle se réserve le droit de refuser ce changement si le nouveau véhicule ne correspond pas aux critères du règlement. Les bulletins d'inscription doivent être retournés avec le règlement correspondant, à l'ordre du "DS Club Révolution 55", pour le 15 septembre 2023 (date de réception au club) ; chaque inscription reçue fera l'objet d'un accusé de réception envoyé par courriel de la part de l'organisation. Tout désistement après cette date ne pourra pas être remboursé.

ART. 5 - PUBLICITE COMMUNICATION

Aucune publicité, communication, etc. ne pourra se faire sans l'accord au préalable de l'organisateur. Les équipages acceptent toute photographie, film, enregistrement vocal par l'organisateur ou tout organisme accrédité dans le cadre de cette manifestation. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur voiture et de leur voix par le DS Club Révolution 55 sur tous supports papiers, numérique, vidéo, etc., sans limitation de durée.

ART. 6 - OBLIGATIONS GENERALES

Dans le cadre de cette manifestation, les équipages devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des différentes villes traversées, aux prescriptions du présent règlement. Un contrôle des papiers du véhicule engagé ainsi que du permis de conduire, pourra être effectué avant le départ, dans la bonne humeur.

ART. 7 - RECLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, de la bonne humeur et de la courtoisie, chacun s'engage à adhérer au présent règlement et accepte en conséquence les décisions de l'organisateur.

ART. 8 - REGLEMENTATION ET ASSURANCES

Tout véhicule devra être couvert par une assurance en cours de validité, posséder un certificat d'immatriculation ou titre de circulation, avoir un contrôle technique valide ou l'équivalent pour les véhicules étrangers. Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire avec le véhicule présenté. Chaque participant déclare faire son affaire de toute panne ou avarie survenant sur le véhicule qu'il a engagé durant cette manifestation.

La responsabilité du DS Club révolution 55 ne saurait être engagée d'aucune sorte pour les dommages que les participants pourraient occasionner ou subir au cours de cette rencontre.

-----0000000000-----

Menu du déjeuner (indiquer le nombre après chaque option)

Apéritif : Kir : **ou** Jus de fruit :

Entrée : Œuf mayonnaise : **ou** Serrano avec salade : **ou** Terrine de campagne :

Plat : Osso buco pâtes : **ou** Merlu riz et ratatouille :

Dessert : Tarte aux pommes : **ou** Mousse au chocolat : **ou** Tiramisu :

Café